

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Février 2015

Présents : Romuald Molinié, François Ouvrard, Daniel Pardes, Guy Decas, Edith Bour, Florent Garrigues, Magali Gibault, Martine Hamon, Sylvain Lartigue, Monique Molinié-Labroue.

Excusé(s) : Jean-François Pardes

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Sylvain Lartigue

Ouverture de la séance : 20h40

ORDRE DU JOUR :

⇒ **Approbation du compte rendu de séance de conseil municipal du 12 Décembre 2014**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

⇒ **Présentation et vote du compte administratif 2014 : Commune et assainissement**

Budget communal Résultats définitifs : + 29 092.20€

Budget assainissement Résultats définitifs : + 23 124.09€

Détail budget communal (dépenses/recettes) :

Fonctionnement : Dépenses 197 489.03€

Recettes 222 398.30€ (dont 9333.23€ résultat reporté)

Investissement : Dépenses 231 262.41€ (après intégration des restes à réaliser)

Recettes 235445.24€ (après intégration des restes à réaliser)

Remarque particulière :

55 284.96€ de dotations et participations en recette de fonctionnement sur exercice 2014.

Il faut anticiper une chute significative de ces recettes pour 2015.

Détail budget assainissement :

Fonctionnement : dépenses 13238.22€

Recettes 30 642.31€

Investissement : dépenses 8090.00€ (dont 4000.00€ en restes à réaliser)

Recettes 13810.00€

Clôture du compte administratif 2014 approuvé par le conseil municipal.

⇒ **PPRI : mise à jour du tableau de servitudes PLU et pose de plaques « crue »**

Désormais le PPRI sera annexé au PLU et sera donc opposable aux demandes d'occupation du sol.

6 repères de crue seront positionnés dans le bourg (emplacements restants à définir) :

2 en mémoire de la crue du 3 Octobre 1960

4 en mémoire de la crue du 09 Juin 2010

Ces repères de crue auront pour intérêt le développement de la conscience du risque.

⇒ **Financement du bulletin municipal :**

Approbation du conseil municipal pour encaissement des dons.

⇒ **Salle des fêtes : Modification du règlement d'utilisation**

Une participation aux frais d'électricité sera demandée aux associations non subventionnées utilisant la salle des fêtes. Un relevé compteur sera réalisé à la prise de possession des lieux et lors de la restitution des clefs.

Dans le cas de location à un particulier (résident ou non de Gigouzac) un chèque de caution de 700€ devra impérativement être demandé.

L'original de l'état des lieux (entrée/sortie) et l'original du contrat de location devront être fournis à la mairie.

⇒ **SYDED : désignation d'un référent « environnement »**

Titulaire : François OUVRARD

Suppléant : Sylvain LARTIGUE

⇒ **Questions Diverses :**

Constitution de la commission d'appel d'offre :

Le Mairie 3 Titulaires et 3 Suppléants

Demande de location de la salle des fêtes :

Dans le souci d'équité la demande d'organisation d'un concert gospel par la mairie de l'association « Sans son sans fraise » est rejetée. Il leur est proposé l'occupation de la salle des fêtes comme le règlement intérieur le prévoit.

Traitement des platanes :

Le conseil municipal valide le traitement du tigre du platane (367€/an).

La séance est levée à 22h30